Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le 06/03/2026
ID : 026-200091718-20260220-DCS_2026_005-BF

Délibération n°2026-005

Date de convocation : 06/02/2026

Membres en exercice : 33

Présents : 22

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 06/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-cinq le 20 février à neuf heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard PEZ, et en cette qualité, président de séance :

Présents : 22
Communauté de communes Pays d'Orange en Provence (7) : ARGENSON Jonathan, BEYNEIX Céline, BISCARRAT Louis, GELEDAN Marc, MARQUESTAUT Pierre, MARQUOT Xavier, REYNIER DUVAL Christophe,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (3) : CROZET Pascal, GABRIEL Marc, ROTICCI Roland,
Communauté de communes Vaison Ventoux (2) : FRITSCH Chantal, MICHEL Marie-Claire,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (6) : CHAMBON Claude, DESSALES Jean-Luc, GREGOIRE Jean-Luc, GIREN Didier, PEZ Gérard, SALIN Olivier,
Communauté de communes du Diois (2) : BAUDIN Pascal, MOLERUS Christian,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (1) : TARDY Lionel,

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 7
Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (3) : ANDRES Valérie donne pouvoir à MARQUESTAUT Pierre, ESPINOSA Jean-Antoine donne pouvoir à REYNIER DUVAL Christophe, RICOU Florian donne pouvoir à GELEDAN Marc,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (2) : AURIACH Hervé donne pouvoir à GABRIEL Marc, MEUNIER Annie donne pouvoir à MARQUOT Xavier,
Communauté de communes Vaison Ventoux (0)
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : DAYRE Thierry donne pouvoir à GREGOIRE Jean-Luc
Communauté de communes du Diois (0)
Communauté de communes du Sisteronais Buech (1) : MORENO Juan donne pouvoir à TARDY Lionel

Excusés / Absents : 4
Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (2) : BOUYER Michel, GALMARD Marie-Thérèse,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0)
Communauté de communes Vaison Ventoux (0)
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : GARIN Maryannick,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : CHAREYRE Laurent,
Communauté de communes du Diois (0)
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0)

Secrétaire de Séance : GREGOIRE Jean-Luc

2026-005 : FINANCES : OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026
RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le 06/03/2026
ID : 026-200091718-20260220-DCS_2026_005-BF

Sur proposition du bureau syndical en date du 6 février 2026 et conformément aux orientations budgétaires approuvées le 23 janvier 2026, il est proposé d'adopter le projet de budget primitif suivant, joint en annexe :

- En section de fonctionnement une dépense d'un montant de 1 780 188.57 € et une recette de 1 780 188.51 € (y compris la reprise des excédents antérieurs).

- En section d'investissement une dépense de 2 550 021.87 € et une recette de 2 550 021.87 €.

Il convient que le comité délibère.

LE COMITE SYNDICAL

AYANT OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget principal du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues ;

- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire ou formalité liée à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc GREGOIRE

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES